

Procès-verbal n°19 de la Commission des Compétitions Féminines

Réunion du :	Jeudi 9 juin 2022
À :	10H
Présidence :	Mme Bernadette FERCAK
Présents :	MM. Nicolas FAGEON, Christian TAVÈS
Excusés :	Mmes Stéphanie ALBEROLA, Fatiha BADAoui, MM. Philippe ALBY, Michel COLLADO, Philippe MOREL.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances envoyées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal N°18 du 31 mai

Senior F à 8

FORFAIT GENERAL

Suite au troisième forfait de l'équipe de GC GALLICIAN :

1. GALLICIAN/LA REGORDANE du 13.03.2022
2. ST GERVASY/GALLICIAN du 29.05.2022
3. CHUSCLAN LAUDUN/GALLICIAN du 05.06.2022(retour CSR du 8 Juin 2022)

La commission déclare l'équipe de GALLICIAN forfait général.

Les buts pour ou contre et les points acquis lors de tous les matches joués restent acquis.

Les matches non encore disputés sont gagnés aux clubs adverses sur le score de 3 à 0. (application art 82 des RG)

La rencontre SENIORS F à 8 GC GALLICIAN/GC QUISSAC du dimanche 12.06.2022 est annulée.

- La commission est toujours en attente de la feuille de match de la rencontre opposant MILHAUD à ENT.CALVISSON du 22 mai. **Le club de MILHAUD étant responsable de la FMI puisque recevant.**
- Ce dossier a été remis à la CSR qui statuera.

RETOUR CSR

- SENIORS FEMININES A 8 D1 POULE D2
MILHAUD 2/FC CALVISSON DU 22.05.2022

La commission donne match perdu par pénalité au FC MILHAUD 2 pour en reporter le bénéfice à FC CALVISSON.

- SENIORS FEMININES A 8 D1 POULE D2
FC CHUSCLAN LAUDUN/GALLICIAN DU 05.06.2022

La Commission donne match perdu par forfait à GALLICIAN.

- SENIORS FEMININES A 8 D1 POULE D2
FC SALINDRES/CALVISSON DU 05.06.2022

La Commission donne match perdu par forfait à FC CALVISSON.



Clubs

La commission rappelle aux clubs que les deux dernières journées doivent se dérouler aux jours indiqués par calendrier. Les rencontres ne peuvent être ni avancées ni reportées.

La commission demande aux responsables de clubs de ne pas appeler les arbitres pour leur dire de ne pas se déplacer. La commission compétente se chargera de le faire.

La Présidente,
Bernadette FERCAK

Le Secrétaire de séance,
Nicolas FAGEON